

N° 6193. CONVENTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT. ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 1960 PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE À SA ONZIÈME SESSION, TENUE À PARIS DU 14 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1960¹

ACCEPTATION

Instrument déposé auprès du Directeur général des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le :

30 août 1968

MAROC

(Pour prendre effet le 30 novembre 1968.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 18 septembre 1968.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 429, p. 93; pour les faits ultérieurs concernant cette Convention, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 5 à 7, ainsi que l'Annexe A des volumes 557, 560, 573, 575, 588, 597, 604, 607, 634, 635, 639 et 643.